Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

Affiché le 05 03 2020

Critères pour la définition des groupes

Critère Responsabilité

Membre du comité de direction

	1	2	3
Place dans la hiérarchie	Fonction de DGS, interface élus / services, encadrement des cadres dirigeants, responsable de l'équipe de direction. Relation partenariale de haut niveau.	Fonction de DGA, interface élus / services, de cadres et responsable de pôle sous la responsabilité de la DGS, membre de l'équipe de direction	Fonction de cadre de direction, interface adjoint / services, encadrement de cadres intermédiaires, responsables de pôle sous la responsabilité de la DGS et du DGA, membre de l'équipe de direction
Niveau du champ de délégation	Délégation de signature générale et / ou fréquence d'utilisation permanente	Délégation de signature partielle et / ou fréquence d'utilisation régulière	Délégation de signature ponctuelle et / ou fréquence d'utilisation ponctuelle
Transversalité interne et externe	permanente	régulière	ponctuelle
Impact des décisions prises	Essentiel. Engage la collectivité. Réversibilité difficile.	Important.	Notable.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

Catégorie A

	1	2	3
Encadrement			
Nbre. d'agents encadrés	>10	3 à 10	0 à 2
Autres critères			
Budget gestionnaire service	> 150 000 €	< 150 000 €	absence
Transversalité interne **et** externe	permanente	régulière	ponctuelle
Gravité des actions	Risque d'atteinte à la sécurité des personnes	Dommages occasionnés à la collectivité	Gêne occasionnée au bon fonctionnement

Détermination du groupe :

Le critère responsabilité est divisé en deux rubriques : encadrement et autres critères.

Pour chacune d'elles, l'on définit le groupe auquel ce poste appartient.

La moyenne des deux donne le groupe auquel appartient le poste.

Lorsque l'on aboutit à 1.5 ou 2.5 on arrondi à 2 ou 3.

Pour le critère encadrement, 1 agent encadré directement compte pour 1 et 1 agent encadré indirectement compte pour 1/3.

Catégorie B

	1	2	3
Encadrement			
Nbre. d'agents encadrés	>8	1 à 8	Absence
Autres critères			
Budget gestionnaire service	> 150 000 €	< 150 000 €	absence
Transversalité interne **et** externe	permanente	régulière	ponctuelle
Gravité des actions	Risque d'atteinte à la sécurité des personnes	Dommages occasionnés à la collectivité	Gêne occasionnée au bon fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

Détermination du groupe :

Le critère responsabilité est divisé en deux rubriques : encadrement et autres critères.

Pour chacune d'elles, l'on définit le groupe auquel ce poste appartient.

La moyenne des deux donne le groupe auquel appartient le poste.

Lorsque l'on aboutit à 1.5 ou 2.5 on arrondi à 2 ou 3.

Pour le critère encadrement, 1 agent encadré directement compte pour 1 et 1 agent encadré indirectement compte pour 1/3.

Catégorie C

	1	2	3
Encadrement			
Nbre. d'agents encadrés	>5	1 à 5	Absence
Autres critères			
Coordination d'équipe suppléance du responsable	permanente	ponctuelle	absence
Transversalité interne **ou** externe	permanente	régulière	ponctuelle
Gravité des actions	Risque d'atteinte à la sécurité des personnes	Dommages occasionnés à la collectivité	Gêne occasionnée au bon fonctionnement

La moyenne des deux critères (encadrement /autres critères) défini le groupe responsabilité auquel appartient le poste.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

Critères technicité

	1	2	3
Membre comité direction	Compétences avancées dans de nombreux domaines, capables d'être mises en œuvre dans un contexte évolutif et complexe. Compétences pour faire évoluer et / ou innover dans les stratégies managériales, organisationnelles, fonctionnelles. Poste nécessitant une expérience dans un emploi de direction.	Compétences avancées dans de nombreux domaines, capables d'être mises en œuvre dans un contexte évolutif et complexe. Compétences pour faire évoluer et / ou innover dans les stratégies managériales, organisationnelles, fonctionnelles. Capacités à s'investir dans des domaines ne relevant pas de sa délégation. Poste nécessitant une expérience dans un emploi de direction ou de chef de service important avec encadrement.	Compétences avancées dans de nombreux domaines, capables d'être mises en œuvre dans un contexte évolutif et complexe. Compétences pour proposer et mettre en œuvre de nouvelles approches stratégiques de résolution. Poste nécessitant une expérience dans un emploi de chef de service avec encadrement
A	Compétences avancées capables d'être mises en œuvre dans un contexte évolutif pour : - résoudre des problèmes complexes - développer de nouvelles connaissances ou pratiques - mettre en œuvre de nouvelles approches stratégiques de résolution	Capable d'appliquer, dans un environnement sujet au changement, les compétences de la spécialité et d'autres savoirs pour imaginer et mettre en œuvre des solutions face à des problèmes.	Capable d'appliquer, dans un environnement sujet au changement, les compétences de la spécialité pour proposer et mettre en œuvre des solutions face à des problèmes.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

B	Capable d'utiliser, dans un contexte sujet au changement, les outils, méthodes et savoirs associés de façon approfondie pour résoudre des problèmes ou effectuer des propositions d'arbitrage.	Capable d'utiliser, dans un contexte généralement stable, des connaissances avancées dans des domaines d'actions variés et apporter conseil ou alerte le cas échéant.	Capable d'utiliser dans un contexte généralement stable, des connaissances avancées dans des domaines d'actions ciblés et d'interpréter les commandes.
C	Capable d'utiliser des compétences approfondies dans des domaines d'actions variés et complexes. et/ou Détention d'un diplôme spécifique (liste)	Capable d'utiliser des compétences avancées dans des domaines d'actions variés. et/ou Détention d'un permis de conduire ou diplôme spécifique (liste)	Capable d'utiliser des savoirs généraux dans des domaines d'actions variés. et/ou Détention d'une habilitation ou autorisation professionnelle.

<u>Degré de technicité catégorie C</u>

1	2	3
BEP aide-soignant CAP aide-soignant CAP Petite enfance BPJEPS ASG Tout CAP ou BEP nécessaire au poste	Permis EC, permis E, BAFD	Autorisation de conduite Permis VL Habilitations BAFA

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

Critères contraintes

Membre du comité de direction

	1	2	3
Horaires atypiques, pics d'activité, rythmes soutenus, réactivité	**permanents**	**modérés**	**ponctuels**
Obligation de participer aux instances	**permanente**	**partielle**	**rare**

Obligation de participer aux instances, à mesurer sur les instances suivantes :

Conseil municipal	**permanente**	**partielle**	**rare**
Conseil d'administration	**permanente**	**partielle**	**rare**
Bureau municipal	**permanente**	**partielle**	**rare**
Commissions	**permanente**	**partielle**	**rare**
Comité technique	**permanente**	**partielle**	**rare**
CHSCT	**permanente**	**partielle**	**rare**

Catégorie A

	1	2	3
Pénibilité physique	Permanente	Modérée	Ponctuelle
Horaires atypiques, pics d'activité, rythmes soutenus, réactivité	Permanents	Modérés	Ponctuels

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

2 critères en groupe 1 : critère contrainte en groupe 1

2 critères en groupe 2 ou 1 critère dans chaque groupe : critère contrainte en groupe 2

Catégorie B

	1	2	3
Pénibilité physique	Permanente	Modérée	Ponctuelle
Horaires atypiques, pics d'activité, rythmes soutenus, réactivité	Permanents	Modérés	Ponctuels

2 critères en groupe 1 : critère contrainte en groupe 1

2 critères en groupe 2 ou 1 critère dans chaque groupe : critère contrainte en groupe 2

Catégorie C

	1	2	3
Conditions, pénibilités, usage matériel et ou produits dangereux	SMR ou fréquente	modérée	faible
Horaires	SMR ou fréquente : cycles ou irréguliers, pics d'activité	Modéré, cycle de travail, décalage lié aux missions	faible
Risque agression ou conflit / violence externes	Permanent ou fort	modéré	ponctuel

2 critères en groupe 1 : critère contrainte en groupe 1

2 critères en groupe 2 ou 1 critère dans chaque groupe : critère contrainte en groupe 2

L'évaluation de pénibilité ou usage de produits dangereux a utilisé de nombreux sous critère

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 056-215600834-20200227-D202002030-DE

Affiché le 05 03 2020

Pénibilité usage matériels et ou produits dangereux

manut. manuelle			postures contraintes			froid intempérie			Vibrations			Bruit			Amiante ou CMR
SMR ou fréquent	Modérée	Faible	SMR ou fréquent	Modérée	Faible	SMR ou fréquent	Modérée	Faible	SMR ou fréquent	Modérée	Faible	SMR ou fréquent	Modérée	Faible	SMR ou fréquent

L'évaluation des risques de violence externe s'est appuyée sur l'enquête menée auprès des services par le chargé de prévention et les critères utilisés.

facteurs de risque				
manipulation d'argent ou de valeurs	services de soin, de conseil ou de formation	accueil physique ou téléphonique de public	contrôle et application de la loi	travailleur isolé